

Requérants déboutés dans le canton de Vaud: détentions prononcées

swissinfo 15 août 2005 17:21

Requérants déboutés dans le canton de Vaud: détentions prononcées

LAUSANNE - Le bras de fer entre le Conseil d'Etat vaudois et le parlement sur les requérants d'asile déboutés se poursuit. Malgré une motion du Grand Conseil demandant un arrêt des renvois forcés, le gouvernement a ordonné trois détentions en vue d'un renvoi.

Le Conseil d'Etat contourne ainsi la motion, qui est pourtant contraignante pour lui: "On vide de sa substance une décision du parlement qui prévoit un décret ou une loi. Ainsi, le décret deviendra impossible", a déclaré lundi la députée et présidente du parti socialiste vaudois Josiane Aubert. Cette manière d'agir ne sera pas tolérée, selon elle.

Mme Aubert et le député des Verts Philippe Martinet vont se manifester la semaine prochaine, après la pause estivale. Une interpellation urgente devrait permettre de savoir comment le gouvernement entend appliquer la motion du député radical Serge Melly, a indiqué la socialiste.

Cette motion concerne les requérants d'asile dit du "groupe des 523". Beaucoup de ces personnes sont des survivants du massacre de Srebrenica.

Le Conseil d'Etat avait annoncé en juillet qu'il informerait à la fin août comment il appliquera la motion de Serge Melly. Jusque là, il a dit ne pas se sentir lié par le texte. Le gouvernement a donc maintenu ce cap et ordonné trois détentions en vue d'un renvoi.

Grâce à un recours et par l'effet suspensif ordonné par un tribunal, un père de famille ayant quatre enfants âgés de 2 à 14 ans devait être libéré lundi. Ils sont survivants de Srebrenica et se trouvent en Suisse depuis 1997.

URL de cet article

<http://www.swissinfo.org/sfr/swissinfo.html?siteSect=105&sid=6010651>